



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 mars 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Conseil des droits de l'homme

#### Vingt-deuxième session

Point 2 de l'ordre du jour

#### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

### Lettre datée du 28 février 2013, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de me référer à notre réunion du 26 février 2013 et à la lettre du 24 février 2013 que je vous ai adressée, ainsi qu'à la réunion de mon Représentant permanent adjoint avec le Chef du Service du Conseil des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Eric Tistounet, le 22 février 2013, concernant ce qui précède.

J'ai noté, dans votre réponse écrite du 27 février 2013, que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont le droit d'organiser des manifestations parallèles et que ces manifestations «ne reflètent pas une position officielle du Conseil».

Vu ce qui précède, je tiens à porter à votre attention immédiate l'article de Manu Joseph au sujet de Sri Lanka, qui a été publié dans l'*International Herald Tribune* du 27 février 2013 et qui cite le Directeur de Channel 4, Callum Macrae, selon lequel le film *No Fire Zone* «sera projeté à la vingt-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, qui se tient actuellement à Genève, et durant laquelle les États-Unis prévoient de présenter une résolution demandant à Sri Lanka d'ouvrir une enquête sur les allégations de crimes de guerre commis par son armée». Je vous saurais gré de bien vouloir prendre les mesures requises pour demander à l'*International Herald Tribune* de rectifier ces affirmations erronées afin d'être cohérent avec la position du HCDH.

Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir publier et faire distribuer le texte de la présente lettre dans toutes les langues officielles comme document de la vingt-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, et d'informer le secrétariat à ce sujet.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ravinatha Aryasinha